

N° 2024-0070

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 novembre 2024	22 novembre 2024	28 novembre 2024	29	21	28

OBJET : Approbation de l'avenant de prolongation du marché CVC

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre
ROUSSEAU Edwige- pouvoir à DAINVILLE Nicolas

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

070-2024

Objet : Approbation de l'avenant de prolongation du marché CVC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique notamment son article L.2124-2 ;

Vu la procédure de mise en concurrence pour le marché de chauffage, de fourniture d'énergie, d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux ;

Vu la délibération n°107-2016 du 29 novembre 2016 ;

Vu la délibération n°051-2024 du 30 septembre 2024 ;

Vu l'approbation du projet d'avenant par la Commission d'Appel d'Offres du 20 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'Aménagement, Urbanisme et Développement durable, transport, travaux et développement Urbain du 21 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité pour la ville de La Verrière de fournir l'énergie nécessaire au chauffage de ses équipements et d'entretenir les équipements de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;

Considérant que le marché arrive à échéance le 31 décembre 2024 et que la procédure de mise en concurrence est en cours ;

Considérant qu'il convient de prolonger le marché conclu avec DALKIA jusqu'au 31 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide de prolonger le contrat d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation jusqu'au 31 mars 2025 avec la société DALKIA.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Vote

UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,



La Verrière, le 28 novembre 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-070-DE
Date de transmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024